



CUERS

Note de Synthèse

Du Budget Primitif 2025

Séance du Conseil Municipal

6 mars 2025

SOMMAIRE

- *Le cadre juridique..... Page 4*
- *Fonctionnement : Synthèse..... page 10*
- *Investissement : Synthèse..... page 14*
- *La dette page 18*
- *Infos clés page 24*
- *Les budgets annexes..... page 26*



LE CADRE JURIDIQUE

L'essentiel

Le cadre juridique

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit un certain formalisme quant à la présentation, à la publication et aux annexes à joindre pour le budget primitif et le compte administratif des collectivités.

Ces documents doivent, également, faire l'objet d'une mise à disposition au public dans les 15 jours qui suivent leur adoption. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du Maire.

La ville a opté pour la mise à disposition des documents budgétaires en version papier consultable à l'hôtel de ville ainsi que sur son site internet.

La loi n°2015-991 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite « loi NOTRe » prévoit, dans son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales. L'article 107 précise, notamment, que :

« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le budget primitif commence le cycle budgétaire de l'année.

Le cadre juridique

Ainsi, le budget primitif 2025 a été précédé par :

- Le débat d'orientation budgétaire tenu le 6 février 2025;
- La reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024 ;
- L'incorporation des restes à réaliser de 2024.

Le budget primitif est voté pour l'année civile, la date limite de vote est le 15 avril de l'année en cours et le 30 avril, les années de renouvellement des conseils municipaux. Pour 2025, le Conseil Municipal l'examinera le 6 mars 2025.

Un budget est un acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses.

Au sens matériel, il n'existe qu'un seul budget, mais il peut formellement se présenter, *in fine*, en plusieurs documents. En effet, le **budget primitif** est, tout d'abord, voté et énonce, aussi précisément que possible, l'ensemble des recettes et des dépenses pour l'année. La commune de Cuers vote son budget par chapitre et opération. Mais, en cours d'année, des **budgets supplémentaires ou Décisions Modificatives** sont nécessaires, afin d'ajuster les dépenses et les recettes aux réalités de leur exécution.

De plus, des **budgets annexes** retracent les recettes et les dépenses de services particuliers. La commune de Cuers a en gestion les budgets annexes du service de l'eau et de l'assainissement.

Le cadre juridique

La structure d'un budget comporte différentes parties : la **section de fonctionnement** et la **section d'investissement** qui se composent, chacune, d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes. À l'intérieur de chaque colonne, il existe des chapitres, qui correspondent à chaque type de dépenses ou de recettes, ces chapitres étant eux-mêmes divisés en articles.

La section de fonctionnement regroupe :

- toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions) ;
- toutes les recettes que la collectivité peut percevoir des transferts de charges, de prestations de services, des dotations de l'État, des impôts et taxes, et éventuellement, des reprises sur provisions et amortissement que la collectivité a pu effectuer, notamment le produit des impôts directs locaux, les dotations.

Le cadre juridique

La section d'investissement comporte :

- en dépenses : le remboursement de la dette (capital) et les dépenses d'équipement de la collectivité (travaux en cours, opérations pour le compte de tiers...) ;
- en recettes : les emprunts, les dotations et subventions de l'État. On y trouve, aussi, l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

Les opérations réelles :

- se caractérisent par le fait qu'elles donnent lieu à des mouvements de trésorerie.

Les opérations d'ordre :

- exécutées à l'initiative de l'ordonnateur, ne donnent lieu, quant à elles, à aucun décaissement et encaissement : des transferts de crédits peuvent s'effectuer d'une section à l'autre ou entre dépenses et recettes d'une même section, permettant, notamment, de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif de la ville sans avoir de conséquences sur la trésorerie.

Rappel du cadre : Les orientations budgétaires pour 2025

Le Budget Primitif 2025 a été élaboré sur les bases suivantes :

- Maitrise des charges générales de fonctionnement des services, avec la prise en compte de l'inflation avec un cadrage budgétaire strictement limité et ne dépassant pas **1,37%** d'augmentation par rapport au BP 2024
- Augmentation des dépenses de personnel contenue avec une évolution de **6,33 %**
- Estimation prudente des recettes réelles de fonctionnement à hauteur de **15,9 M€**
- Recherche de financements externes (subventions versées)
- Programme d'équipements à hauteur de **5,5 M d'€**

Et

- **Pas d'augmentation des taux des impôts locaux.**



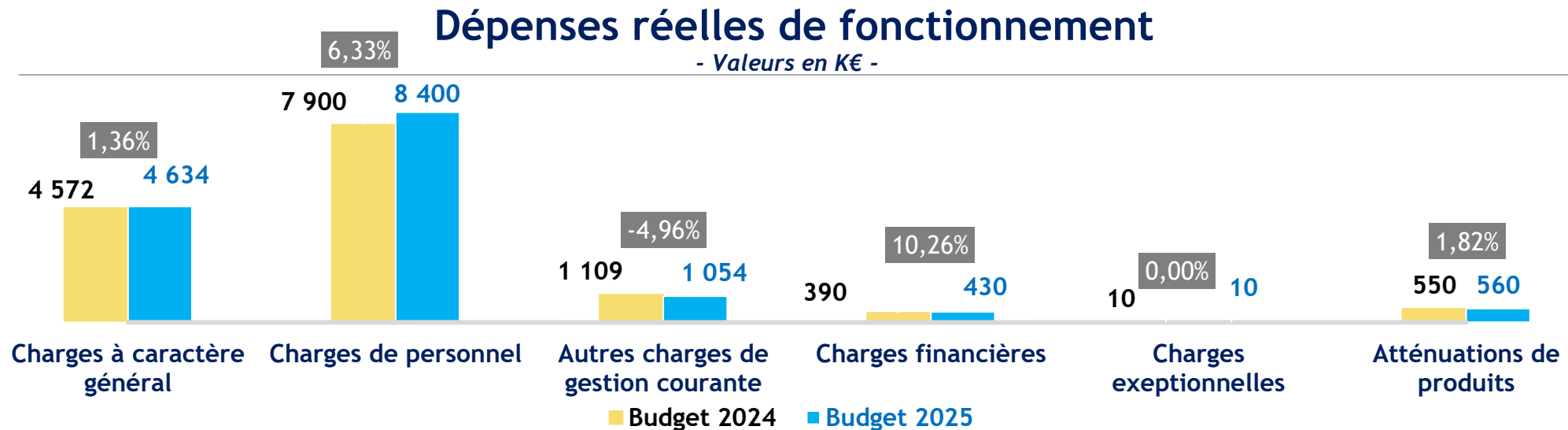
LES GRANDS EQUILIBRES

Quelques chiffres

Synthèse : Section de fonctionnement dépenses

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2025
011	Charges à caractère général	4 634 700,00€
012	Charges de personnel	8 400 000,00€
014	Atténuations de produits	560 000,00€
023	Virement à la section d'investissement	5 969 876,25€
042/68	Opération d'ordre	3 730 000,00€
65	Autres charges de gestion courante	1 054 000,00€
66	Charges financières	430 000,00€
67	Charges exceptionnelles	10 000,00€
68	Dotation provisions	43 300,00€
TOTAL		24 831 876,25€

De Budget à Budget...



Maitrise de nos charges à caractère général tout en offrant un accueil périscolaire et méridien agréé et de qualité des écoles maternelles et primaires élémentaires dont le coût est pour 2024 sur une année pleine et grâce aux actions mises en œuvre pour diminuer nos dépenses énergétiques avec le passage au LED, la réduction de l'intensité lumineuse durant la nuit...

Hausse mécanique de la masse salariale pour 2025 à savoir et pour l'essentiel, Glissement vieillesse et technicité GVT, mais également aux décisions nationales (hausse des cotisations patronales notamment des retraites, la participation obligatoire dans le cadre de la protection sociale complémentaires) et enfin notre politique RH de lutte contre les bas salaires et contre la précarité.

Baisse des autres charges de gestion courante grâce à la maitrise de nos dépenses et de l'utilisation partiel de l'excédent de la section d'investissement du CCAS non utilisé en fonctionnement (80k€). De ce fait et pour cette année le versement de la subvention de la ville au CCAS diminue d'autant sa subvention (520k€ au lieu de 600k€).

Augmentation mécanique de nos charges financières en lien avec nos emprunts en cours.

Synthèse : Section de fonctionnement recettes

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2025
002	Résultat reporté	7 753 768,08€
013	Atténuations de charges	110 000,00€
042	Opération d'ordre	1 120 000,00€
70	Produits de services	417 365,00€
73	Impôts et taxes	13 378 743,17€
74	Dotations et participations	1 095 000,00€
75	Autres produits de gestion courante	957 000,00€
TOTAL		24 831 876,25€

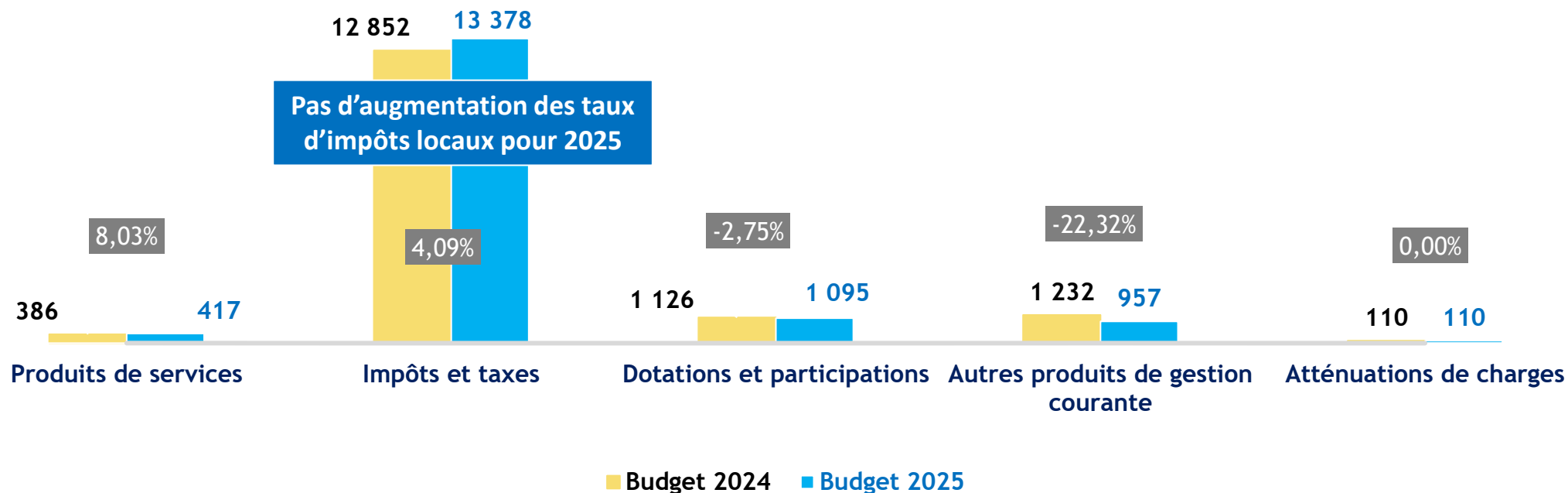
De Budget à Budget

Objectif :
Optimisation des recettes



Recettes réelles de fonctionnement

- Valeurs en K€ -



Augmentation des produits de services : en intégrant les concessions dans les cimetières et la contribution pour dégradation des voies et chemins

Hausse mécanique des Impôts et taxes : estimation à 4,09% par rapport au BP 2024. **Pas d'augmentation des taux des impôts locaux pour 2025.**

Baisse des dotations et participations : cette baisse est due au reversement en 2024 de l'excédent de fonctionnement du budget de l'eau pour un montant de 500k€ au budget général.

Synthèse : Section d'investissement dépenses

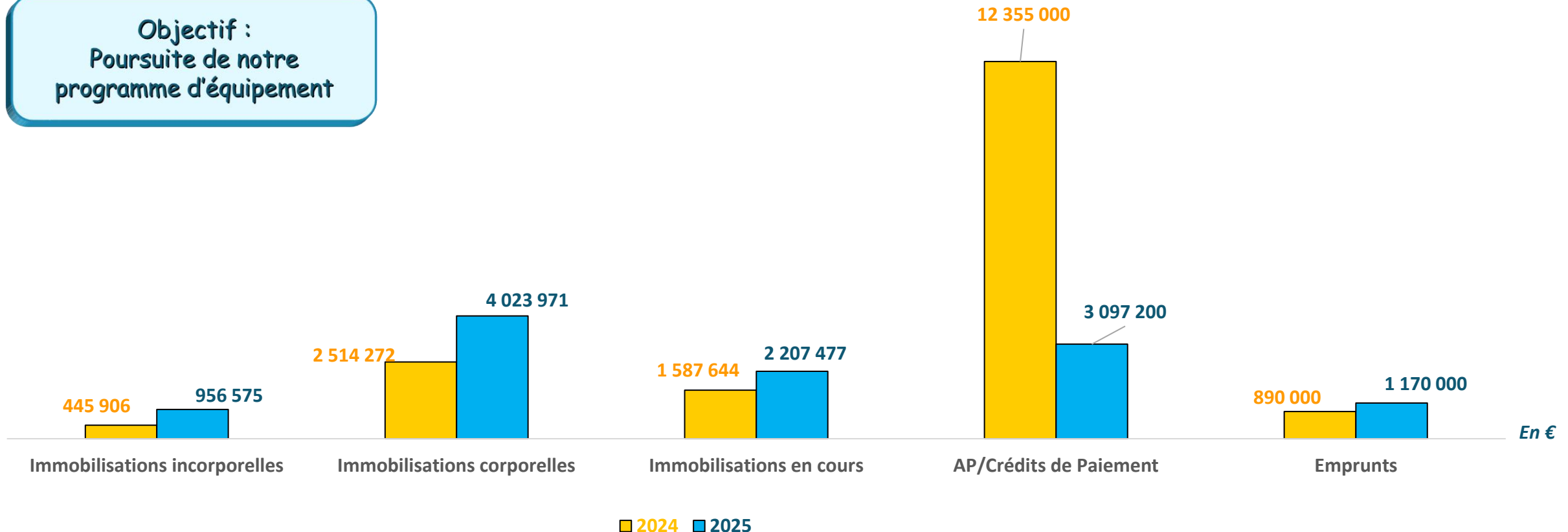


CHAPITRE & CREDIT DE PAIEMENT	LIBELLE	BP 2025	RESTES A REALISER	TOTAL 2025
001	Résultat repoté	1 735 877,01€		1 735 877,01€
040	Opération d'ordre	1 120 000,00€		1 120 000,00€
041	Opérations patrimoniales	1 517 288,02€		1 517 288,02€
16	Emprunts et dettes assimilées	1 170 000,00€		1 170 000,00€
20	Immobilisations incorporelles	824 230,00€	132 345,12€	956 575,12€
204	Subvention d'équipement	100 000,00€	55 000,00€	155 000,00€
21	Immobilisations corporelles	3 863 950,00€	160 020,65€	4 023 970,65€
23	Immobilisations en cours	2 198 368,67€	9 108,16€	2 207 476,83€
APCP2201	Travaux de Voiries	200 000,00€		200 000,00€
APCP2204	Travaux d'extension et réhabilitation du groupe scolaire Jean Jaurès	800 199,87€		800 199,87€
APCP2205	Travaux de restructuration du complexe sportif Rocofort	1 200 000,00€		1 200 000,00€
APCP2209	Travaux d'accessibilité	40 000,00€		40 000,00€
APCP2303	Travaux de Performance énergétique	766 000,00€		766 000,00€
APCP2401	OPAH	91 000,00€		91 000,00€
TOTAL		15 626 913,57€	356 473,93€	15 983 387,50€

De Budget à Budget...

Dépenses réelles d'investissement *

Objectif :
Poursuite de notre
programme d'équipement



Programme d'investissement 2025

Programme d'équipement AP/CP 2025 :

- Poursuite de l'opération sur le complexe sportif Rocofort : 1 200 000€
- Poursuite de l'opération de rénovation de l'éclairage public : 766 000€
- Finalisation de l'opération de rénovation et d'extension du groupe scolaire JJAURES : 800 000€
- Travaux de voirie 200 000€
- OPAH 91 000€
- ADAP : 40 000€

Programme d'investissement 2025

Programme d'équipement Hors AP/CP 2025 :

- Réhabilitation de la cuisine centrale : 600 000€
- Droit de préemption urbain Stratégie foncière : 200 000€
- Achat terrain site des Peireguins à l'EPF 100 000€
- Rénovation de l'Oustau per toutti (160 000€)
- Rond-point des défens 140 000€
- Sécurisation du Chemin Sainte Christine (mur de soutènement) 110 000€
- Réfection du Canal des Arrosants L'Allamande : 90 000€
- Achat d'un tracteur : 80 000€
- Avenue Hourcade travaux au niveau de la pharmacie : 65 000€
- Valcros reprise des accotements : 50 000€
- Menuiseries Ecole Marcel Pagnol : 50 000€
- Sonorisation et écran salle cinéma : 42 100€
- Plantation d'arbres VBTE : 40 000€
- Voilage de la cour de l'école Jean Moulin Maternelle : 35 000€

La dette : Focus

ANALYSE DE LA DETTE CONSOLIDÉE AU 01/01/2025

(Budget principal et budgets annexes)

Synthèse de la dette au 01/01/2025

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
14 839 290€	3,13 %	14 ans et 6 mois	7 ans et 11 mois	19

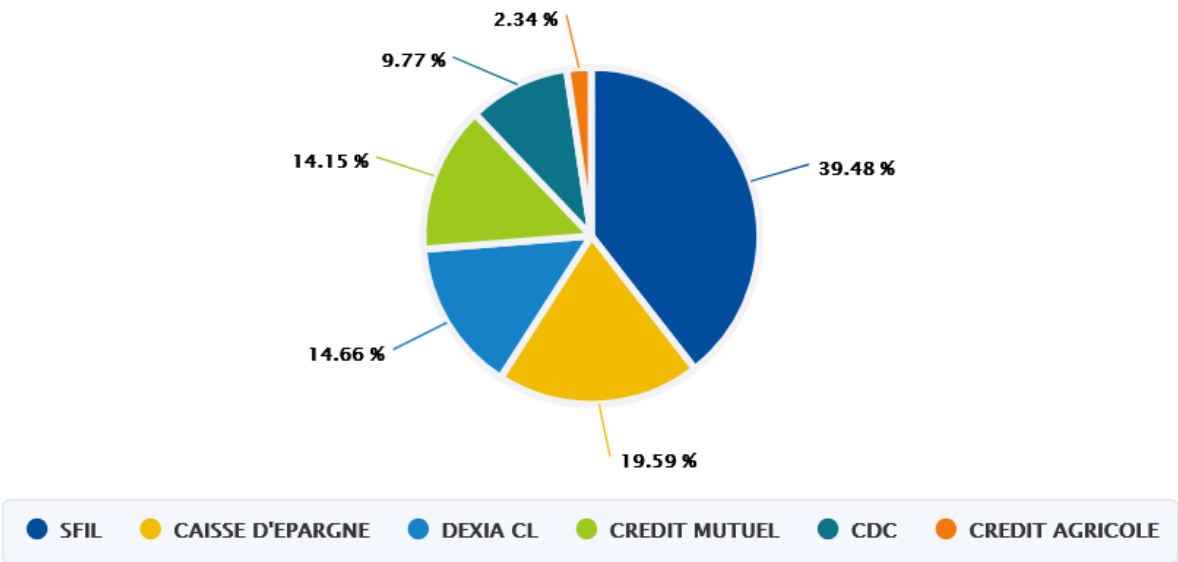
Au 01/01/25, notre encours de 14,8 M€ prend en compte le capital restant dû pour le budget principal (12 emprunts), pour le budget du service de l'eau (3 emprunts) et pour le budget du service de l'assainissement (4 emprunts).

Structure de la dette par prêteur

Répartition de la dette par prêteur

Prêteur	CRD	% du CRD
SFIL CAFFIL	5 859 042,50€	39,48%
CAISSE D'EPARGNE	2 906 654,33€	19,59%
DEXIA CL	2 175 931,82€	14,66%
CREDIT MUTUEL	2 100 000,00€	14,15%
CAISSE DES DEPOTS	1 450 000,00€	9,77%
CREDIT AGRICOLE	347 661,29€	2,34%
Ensemble des prêteurs	14 839 289,94€	100,00%

Répartition par prêteur



Le stock (ou encours) de la dette communale est réparti entre six établissements bancaires, qui interviennent généralement sur le marché des prêts aux collectivités.

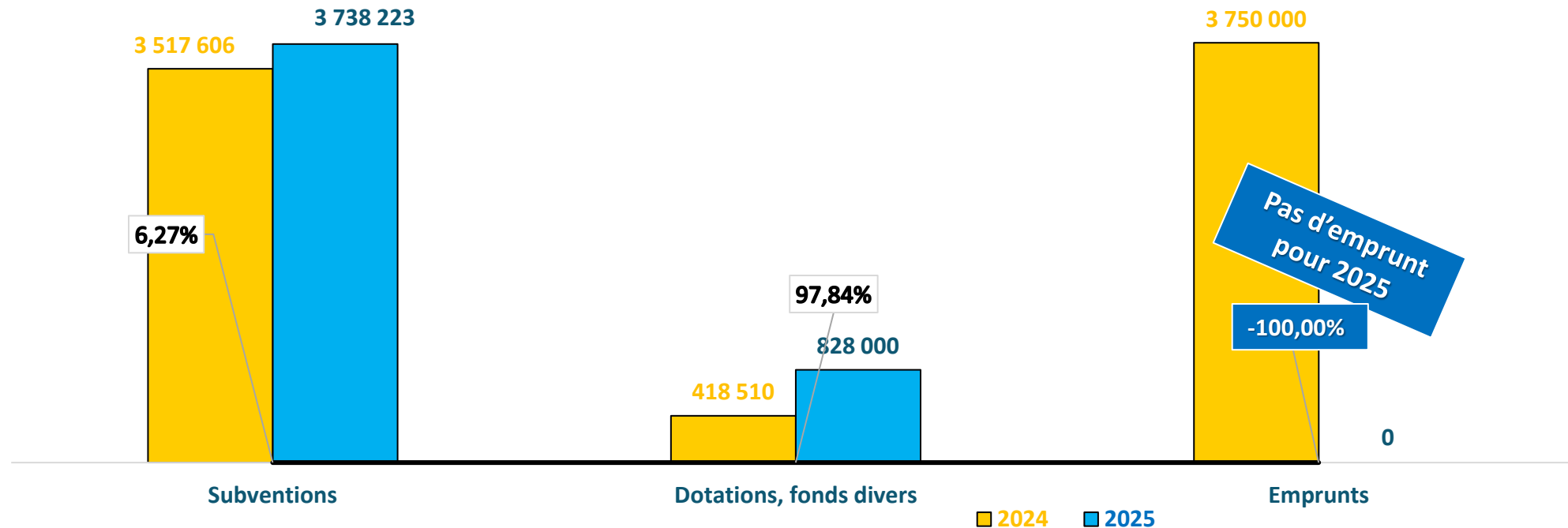
Synthèse : Section d'investissement recettes

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2025	RESTES A REALISER	TOTAL 2025
021	Virement de la section de fonctionnement	5 969 876,25€		5 969 876,25€
040/28	Opération d'ordre	3 730 000,00€		3 730 000,00€
10	Dotations, fonds divers	828 000,00€		828 000,00€
13	Subventions d'investissement	1 238 000,00€	2 500 233,23€	3 738 223,23€
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00€		0,00€
024	Produits de cessions d'immobilisations	200 000,00€		200 000,00€
041	Opérations patrimoniales	1 517 288,02€		1 517 288,02€
TOTAL		13 483 164,27€	2 500 233,23€	15 983 387,50€

De Budget à Budget...

Recettes réelles d'investissement *

Objectif :
Poursuivre nos recherches de
financement extérieur



En €

Augmentation des subventions : Fonds de concours CCMPM 2025 et restes à réaliser 2024. cf détail pages 22 et 23

Augmentation des Dotations, fonds divers : Versement du Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) de nos investissements de 2023 estimé à 745k€.

Pas d'emprunt pour 2025

Plan de financement de nos projets

Objectif :
Poursuivre nos recherches
de financement extérieur



Différents projets ont fait l'objet de demande de cofinancement, les montants indiqués des projets sont sur une estimation maximale de financement. Pour l'essentiel :

RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE JEAN JAURES	Montant maximal des financements 10 833 333 € HT
Co-financement pour un montant total de 5 222 278€ soit 48,2% notifié	
PERFORMANCE ENERGETIQUE	Montant maximal des financements 4 216 800 € HT
Avance remboursable de la Caisse des dépôts de 1 450 000€, le remboursement s'effectue par le biais de nos économies d'Energie et de co-financement à 24,7% sur le montant éligible .	
RESTRUCTURATION DU COMPLEXE SPORTIF ROCOFORT	Montant maximal des financements 2 168 756 € HT
Co-financement pour un montant total de 834 199€ soit 38,5% notifié	
OUSTAU PER TOUTI	Montant maximal des financements 512 500€ HT
Co-financement pour un montant total de 405 000€ soit 79% de notifié.	
SCHEMA DIRECTEUR EAU POTABLE	Montant maximal des financements 74 755€ HT
Co-financement pour un montant total de 37 377,50€ soit 50% notifié.	
SCHEMA DIRECTEUR VILLE BASSE TEMPERATURE	Montant maximal des financements 24 180€ TTC
Co-financement pour un montant de 12 090€ soit 50% notifié.	

Plan de financement de nos projets

De manière générale et depuis le début du mandat :

37 projets

ont fait l'objet de demande de cofinancement pour un montant de 21 327 939€

52 dossiers

Ont été déposés auprès des co-financeurs

Dont 48 accordés

pour un montant de 8 444 253€

Soit 40% de cofinancements obtenus

Infos clés

- Maitrise des charges générales de fonctionnement des services, avec la prise en compte de l'inflation avec un cadrage budgétaire strictement limité et ne dépassant pas **1,37%** d'augmentation par rapport au BP 2024
- Augmentation des dépenses de personnel contenue avec une évolution de **6,33 %**
- Soutien financier au monde associatif pour un montant prévu de **74 600 €**

Infos clés

- Estimation prudente des recettes réelles de fonctionnement à hauteur de **15,9 M€**
- Recherche de financements externes (subventions versées)
- Programme d'équipements à hauteur de **5,5 M d'€**

Pas d'augmentation des taux des impôts locaux.



LES BUDGETS ANNEXES

Les services de l'eau et de l'assainissement



LES BUDGETS ANNEXES

Budget Annexe service de l'eau 2025

BP 2025 Service de l'Eau - Exploitation -



EXPLOITATION	DEPENSES			RECETTES		
	011	Charges à caractère général	34 355,00€	002	Résultat reporté	749 523,14€
	012	Charges de personnel	45 000,00€	042	Opération d'ordre	25 200,00€
	65	Autres charges de gestion courante	5 000,00€	70	Produits de services	420 000,00€
	66	Charges financières	18 000,00€			
	67	Charges exceptionnelles	10 000,00€			
	042	Opération d'ordre	131 500,00€			
	Virement à la section d'investissement		950 868,14€			
	TOTAL		1 194 723,14€	TOTAL		1 194 723,14€

BP 2025 Service de l'Eau

- Investissement -



INVESTISSEMENT	DEPENSES			RECETTES		
	001	Résultat reporté	543 928,71€	021	Virement de la section d'investissement	950 868,14€
	16	Emprunts et dettes assimilées	61 000,00€			
	20	Immobilisations incorporelles*	145 260,06€			
	21	Immobilisations corporelles*	552 186,74€	10	Dotations, fonds divers	599 248,85€
	23	Immobilisations en cours*	391 418,98€	13	Subventions d'investissement*	37 377,50€
	040	Opération d'ordre	25 200,00€	040	Opération d'ordre	131 500,00€
	041	Opération patrimoniale	20 000,00€	041	Opération patrimoniale	20 000,00€
	TOTAL		1 738 994,49€	TOTAL		1 738 994,49€

*dont un montant de Reste à réaliser de 92 697,64€ en dépense et de 37 377,50€ en recette

Programme d'investissement BP 2025 Service de l'EAU



Pour l'essentiel :

- A La Foux :
 - ✓ Réhabilitation du réservoir n°1 suite au diagnostic de 2024 : 174 000€
 - ✓ Renouvellement du poste de livraison électrique : 50 000€
 - ✓ Renouvellement complet du sofrel avec reprise de la surveillance du site et de la clôture haute sécurité : 40 000€
- Renouvellement des canalisations avenue Gabriel Peri : 120 000€
- Renouvellement des canalisations rue François Fournier : 50 000€
- Renouvellement de la clôture haute sécurité et inverseur de source pour raccordement au groupe Electrogène : 14 000€

L'essentiel pour le BP 2025 Service de l'Eau

Le budget annexe du service de l'eau :

Ce budget est en délégation de service public avec la société Veolia depuis le 01/01/2022.

Depuis le 01/01/2022, ce budget est assujetti à la TVA et s'articule en HT.

Le compte administratif prévisionnel de l'exercice 2024 fait ressortir les résultats suivants :

- un résultat (excédent) de la section d'exploitation de **1 348 771,99€**
- un résultat d'exécution (déficit) de la section d'investissement de **543 928,71€**
- un résultat final d'investissement en prenant en compte les restes à réaliser (déficit) de **599 248,85€**

Afin de couvrir le déficit en section d'investissement de **599 248,85 €**, il est proposé d'affecter le résultat prévisionnel de la section de fonctionnement de l'exercice 2024, soit un excédent de **1 348 771,99 €**, de la manière suivante :

- Compte 002 – excédent antérieur reporté : **749 523,14€**
- Compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé : **599 248,85 €**

Le Budget 2025 s'équilibre en recette et en dépense en section de fonctionnement à **1 194 723,14€** et en section d'investissement à **1 738 994,49€** soit un total de **2 933 717,63€**.



LES BUDGETS ANNEXES

Budget Annexe service de l'assainissement 2025

BP 2025 Service de l'Assainissement - Exploitation -



EXPLOITATION	DEPENSES			RECETTES		
	011	Charges à caractère général	34 800,00€	002	Résultat reporté	647 132,65€
	012	Charges de personnel	54 000,00€	042	Opération d'ordre	24 000,00€
	65	Autres charges de gestion courante	5 000,00€	70	Produits de services	225 000,00€
	66	Charges financières	16 000,00€			
	67	Charges exceptionnelles	5 000,00€			
	042	Opération d'ordre	145 000,00€			
	Virement à la section d'investissement		636 332,65€			
	TOTAL		896 132,65€	TOTAL		896 132,65€

BP 2025 Service de l'Assainissement - Investissement -



INVESTISSEMENT	DEPENSES			RECETTES		
	001	Résultat reporté	694 255,01€	021	Virement de la section d'investissement	636 332,65€
	16	Emprunts et dettes assimilées	71 000,00€			
	20	Immobilisations incorporelles	17 983,00€			
	21	Immobilisations corporelles*	473 070,84€	10	Dotations, fonds divers	675 342,85€
	23	Immobilisations en cours	251 349,65€	13	Subventions d'investissement*	74 983,00€
	040	Opération d'ordre	24 000,00€	040	Opération d'ordre	145 000,00€
	041	Opération patrimoniale	4 700,00€	041	Opération patrimoniale	4 700,00€
	TOTAL		1 536 358,50€	TOTAL		1 536 358,50€

*dont un montant de Reste à réaliser de 56 070,84€ en dépense et de 74 983,00€ en recette

Programme d'investissement BP2025 Service de l'Assainissement



Pour l'essentiel :

- Renouvellement du réseau avenue de Lattre de Tassigny : 125 000€
- Renouvellement du réseau avenue Gabriel Peri : 120 000€
- Renouvellement du réseau rue François Fournier : 50 000€
- Réhabilitation STEP (armoire électrique et supervision phase 2) : 72 000€

L'essentiel pour le BP 2025

Service de l'Assainissement



Le budget annexe du service de l'assainissement :

Ce budget est en délégation de service public avec la société Veolia depuis le 01/01/2022.

Depuis le 01/01/2022, ce budget est assujetti à la TVA et s'articule en HT.

Le compte administratif prévisionnel de l'exercice 2024 fait ressortir les résultats suivants :

- un résultat (excédent) de la section d'exploitation de **1 322 475,50€**
- un résultat d'exécution (déficit) de la section d'investissement de **694 255,01€**
- un résultat final d'investissement en prenant en compte les restes à réaliser (déficit) de **675 342,85€**

Afin de couvrir le déficit en section d'investissement de **675 342,85 €**, il est proposé d'affecter le résultat prévisionnel de la section d'exploitation de l'exercice 2024, soit un excédent de **1 322 475,50 €**, de la manière suivante :

- Compte 002 – excédent antérieur reporté : **647 132,65€**
- Compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé : **675 342,85 €**

Le Budget 2025 s'équilibre en recette et en dépense en section d'exploitation à **896 132,65 €** et en section d'investissement à **1 536 358,50 €** soit un total de **2 432 491,15€**.



**“ Faire toujours plus et mieux
pour
Cuers et les Cuersois”**

